

**systèmes de distribution par câble
destinés aux signaux de radiodiffusion sonore et de télévision
partie 1 : règles de sécurité**

E : Cabled distribution systems for television and sound signals
Part 1 : Safety requirements

D : Kabelverteilssysteme für Ton- und Fernsehrundfunk-Signale
Teil 1 : Sicherheitsanforderungen

Norme française homologuée par décision du directeur Général de l'afnor le 20 mars 1994 pour prendre effet à compter du 20 avril 1994.

Remplace la norme homologuée NF C 90-120 d'octobre 1983 et ses amendements 1 d'octobre 1984 et 2 d'octobre 1987.

correspondance Ce document reproduit la norme européenne EN 50083-1 (septembre 1993).

analyse Ce document donne les règles de sécurité applicables aux réseaux de distribution par câble destinés aux signaux de radiodiffusion sonore et de télévision. Il s'applique aux réseaux câblés urbains, aux réseaux internes à un immeuble ou à un petit groupe d'immeubles, aux antennes collectives et aux systèmes de réception individuelle.

descripteurs Télécommunication, radiodiffusion de télévision, radiodiffusion sonore, câble de télécommunication, système de télévision, sécurité, prévention des accidents, protection du matériel, protection contre les chocs électriques, protection contre le feu, protection contre la foudre.

modifications Par rapport à la norme NF C 90-120 d'octobre 1983 et à ses amendements 1 d'octobre 1984 et 2 d'octobre 1987, mise à jour des règles de sécurité. Pour plus d'informations se reporter à l'avant-propos national.

corrections

AVANT-PROPOS NATIONAL

Ce document reproduit la norme européenne EN 50083-1 (septembre 1993).

Après consultation de son Comité de Direction et enquête probatoire, l'Union technique de l'Electricité a voté positivement au CENELEC sur le projet de EN, en décembre 1992.

Les conditions nationales particulières (Annexe C) et les divergences de type A (Annexe D) applicables à la France, remplacent les dispositions des paragraphes correspondants de la norme européenne.

L'arrêté interministériel du 2 avril 1991 cité en annexe D, est disponible à l'UTE sous la référence C 11-001.

L'EN 50083 comporte plusieurs parties. A titre d'information, les parties suivantes sont en cours de publication ou en cours d'étude (selon le cas).

- | | |
|-----------------|--|
| <i>Partie 2</i> | <i>Compatibilité électromagnétique</i> |
| <i>Partie 3</i> | <i>Matériels actifs utilisés dans les systèmes de distribution coaxiale à large bande</i> |
| <i>Partie 4</i> | <i>Matériels passifs utilisés dans les systèmes de distribution coaxiale à large bande</i> |
| <i>Partie 5</i> | <i>Matériels de tête de réseau</i> |
| <i>Partie 6</i> | <i>Matériels pour systèmes à fibre optique</i> |
| <i>Partie 7</i> | <i>Caractéristiques des systèmes</i> |

Les différentes parties de l'EN 50083 remplacent ou remplaceront au fur et à mesure de leur publication, les dispositions correspondantes de la NF C 90-120 et de ses additifs. C'est pourquoi il a été nécessaire d'annuler cette ancienne norme lors de la publication de la NF EN 50083-1. Toutefois comme toutes les dispositions de la NF C 90-120 ne sont pas aujourd'hui couvertes par des normes européennes et françaises, il est conseillé de se reporter aux documents suivants :

- | | |
|---------------------|---|
| <i>UTE C 90-122</i> | <i>Réception et distribution des programmes radiodiffusés ou transmis par satellite</i> |
| <i>UTE C 90-123</i> | <i>Distribution des programmes de radiodiffusion à l'intérieur des locaux de l'utilisateur par câble coaxial</i> |
| <i>UTE C 90-124</i> | <i>Matériel électronique et de télécommunications - Antennes individuelles ou collectives pour la réception de la radiodiffusion - Règles</i> |
| <i>UTE C 90-125</i> | <i>Spécifications techniques d'ensemble applicables aux réseaux distribuant par câbles des services de radiodiffusion sonore et de télévision</i> |

Ces documents sont tenus à jour régulièrement et il est recommandé de se reporter aux dernières éditions en vigueur.

NORME EUROPÉENNE

EN 50083-1

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Septembre 1993

CDU 621.397.743:621.316:614.8

Descripteurs: Télécommunication, radiodiffusion de télévision, radiodiffusion sonore, câble de télécommunication, système de télévision, sécurité, prévention des accidents, protection du matériel, protection contre les chocs électriques, protection contre le feu, protection contre la foudre

Version française

**Systèmes de distribution par câble destinés aux signaux
de radiodiffusion sonore et de télévision
Partie 1: Règles de sécurité**

Kabelverteilsysteme für Ton- und
Fernsehrundfunk-Signale
Teil 1: Sicherheitsanforderungen

Cabled distribution systems for
television and sound signals
Part 1: Safety requirements

La présente norme européenne a été adoptée par le CENELEC le 9 mars 1993. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la norme européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CENELEC.

La présente norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

CENELEC

Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

Secrétariat Central: rue de Stassart 35, B - 1050 Bruxelles